

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 05124

Numéro SIREN : 841 470 792

Nom ou dénomination : Caudard-Breille Group

Ce dépôt a été enregistré le 22/08/2022 sous le numéro de dépôt B2022/037059



2050 - Bilan Actif

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Exercice N clos le, 31/12/2021		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Désignation de l'entreprise SAS CAUDARD-BREILLE GROUP		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12		
Adresse de l'entreprise 113 chemin de Fontanières 69350 LA MULATIERE		Durée de l'exercice précédent* 12		
Numéro SIRET* 8 4 1 4 7 0 7 9 2 0 0 0 1 8		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N clos le, 31/12/2021		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé (I) AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC	
		Frais de développement * CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	
		Fonds commercial (1) AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO	
		Constructions AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	13 216
		Immobilisations en cours AV	AW	
		Avances et acomptes AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT	
		Autres participations CU	CV	47 359 633
		Créances rattachées à des participations BB	BC	255 043
		Autres titres immobilisés BD	BE	
		Prêts BF	BG	
	Autres immobilisations financières* BH	BI		
	TOTAL (II) BJ		47 627 893	BK
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM	
		En cours de production de biens BN	BO	
		En cours de production de services BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis BR	BS	
		Marchandises BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	15 696
		Autres créances (3) BZ	CA	11 302
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE	
		Disponibilités CF	CG	876 586
		Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	355
TOTAL (III) CJ		903 941	CK	903 941
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
	Primes de remboursement des obligations (V) CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	48 531 834	IA	48 531 834
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an CR
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



2051 - Bilan Passif avant répartition

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS CAUDARD-BREILLE GROUP		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :45.000.000.....)	DA	45 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	8 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	21 375
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	795 605
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	798
	TOTAL (I)	DL	45 825 779
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	2 474 832
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	67 509
	Dettes fiscales et sociales	DY	128 712
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
Autres dettes	EA	35 000	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	2 706 055
	Ecart de conversion passif* (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	48 531 834
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 706 055	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CAUDARD-BREILLE GROUP		Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N				
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires			
		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	603 080	FH	FI	603 080
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	603 080	FK	FL	603 080
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	34 626	
	Autres produits (1) (11)			FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	637 706
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	95 561	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	1 302	
	Salaires et traitements*			FY	43 076	
	Charges sociales (10)			FZ	20 935	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*			GA	
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)			GE	1	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	160 877	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	476 828	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	482 473	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP	482 473	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	44 460	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
	Total des charges financières (VI)			GU	44 460	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	438 013	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	914 841	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

Cegid Group



2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite)

* (article 53 A des impôts)

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2022

Désignation de l'entreprise SAS CAUDARD-BREILLE GROUP		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	476	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	476	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(476)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	118 759	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 120 179	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	324 573	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	795 605	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	2 473	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	44 460	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	AI	34 626	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
Amortissements dérogatoires	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	476	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : CAUDARD-BREILLE GROUP

Les comptes ont été établis conformément au règlement ANC N° 2016-07 et mention de l'application des adaptations professionnelles (PCG art 831-1)

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 48 531 835 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 795 606 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 24/03/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.



Règles et méthodes comptables

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Néanmoins, étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Installations générales, agencements et - Installations techniques, matériel et outillage - Installations générales, agencements - Emballages récupérables et divers		13 217		13 217
Immobilisations corporelles		13 217		13 217
- Participations évaluées par mise en - Autres participations	47 396 404	219 897	1 624	47 614 677
Immobilisations financières	47 396 404	219 897	1 624	47 614 677
ACTIF IMMOBILISE	47 396 404	233 114	1 624	47 627 894

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste Virements de l'actif circulant Acquisitions Apports Créations Réévaluations		13 217	219 897	233 114
Augmentations de l'exercice		13 217	219 897	233 114
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste Virements vers l'actif circulant Cessions Scissions Mises hors service			1 624	1 624
Diminutions de l'exercice			1 624	1 624



Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS REAL BLUE GROUP 69350 LA MULATIERE	150 000	2 194 322	100,00	147 069
SAS DCB INTERNATIONAL 69002 LYON	3 000 000	13 854 215	60,00	809 952
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SAS DC ² 69003 LYON	1 000	-3 438	25,00	-3 438
RED FARM 69100 VILLEURBANNE	300 000		33,33	-98 298
CIE DE PORTLAND 69006 LYON	102 000	-532 657	33,33	-58 826

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	47 225 383	47 225 383			480000
- Participations (détenues entre 10 et 50%)	134 250	134 250	252 570		
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françai					
- Autres participations étrangè					



Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Installations générales, agencements et - Installations techniques, matériel et outillage - Installations générales, agencements				

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 282 398 euros et se ventile globalement de la façon suivante.

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	255 044		255 044
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	15 696	15 696	
Autres	11 303	11 303	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	356	356	
Total	282 398	27 354	255 044
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Intérêts courus s/créances rattaché	2 473
Clients - factures à établir	15 696
Total	18 169



Notes sur le bilan

Capitaux Propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 45 000 000,00 euros décomposé en 4 500 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	4 500 000	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	4 500 000	10,00

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	322	477		798
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	322	477		798
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		477		



Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 706 055 euros et se ventile globalement de la façon suivante.

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	2 297 586	2 297 586		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	67 510	67 510		
Dettes fiscales et sociales	128 713	128 713		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	212 247	212 247		
Produits constatés d'avance				
Total	2 706 055	2 706 055		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice :				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	55 054
Intérêts courus	44 460
Dettes provis. pr congés à payer	450
Charges sociales s/congés à payer	199
Etat - autres charges à payer	257
Taxe d'apprentissage	290
Formation continue	244
Total	100 954



Notes sur le bilan

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	356		
Total	356		



Autres informations

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : CAUDARD-BREILLE GROUP

Forme : SAS

SIREN : 841470792

Au capital de : 45 000 000 euros

Adresse du siège social :

113 CHEMIN DE FONTANIERES

69350 LA MULATIERE

Lieu où des copies des états financiers peuvent être obtenues : Service comptabilité de DCB International 30 quai Perrache 69002 LYON.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Compagnie de Portland auprès de la Banque Populaire prêt de 148k€	55 000
Avals et cautions	55 000
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	55 000
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Caudard-Breille Group

SAS au capital de 45 000 000 €
113 Chemin de Fontanières
69350 La Mulatière
841 470 792 RCS Lyon

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 26 JUILLET 2022

Sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2021

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Président, affecte le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2021, de 795 605,81 €, comme suit :

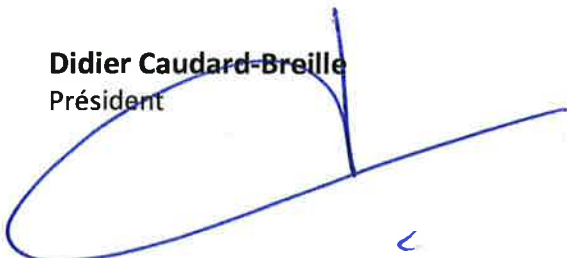
- au compte « Réserve légale », la somme de 39 780,00 €
soit au moins 5 % du bénéfice
- à titre de « Dividende » aux associés, la somme de 230 000,00 €
- le solde, soit la somme de 525 825,81 €
étant affecté au compte « Autres réserves »

[...]

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

Didier Caudard-Breille
Président





SARL OHAYON

5 rue Saint-Maximin
69003 LYON



RSM RHONE-ALPES

2bis, rue Tête d'Or
69006 LYON

CAUDARD-BREILLE Group

Siège social : 113 Chemin de Fontanières – 69350 LA MULATIERE
Société par actions simplifiée au capital de 45 000 000 euros

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2021

CAUDARD-BREILLE Group

Siège social : 113 Chemin de Fontanères - 69350 LA MULATIERE
Société par actions simplifiée au capital de 45 000 000 euros

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de la société CAUDARD-BREILLE Group,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CAUDARD-BREILLE Group relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de Commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle

estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à

l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 12 juillet 2022

Les commissaires aux comptes

RSM Rhône-Alpes

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de
Lyon-Riom

SARL OHAYON

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de
Lyon-Riom

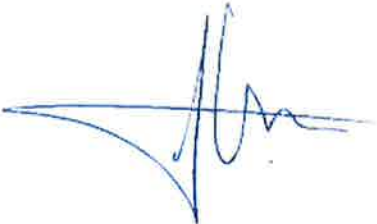
François de BUSTAMANTE

Associé



Amandine DELAYANCE

Directeur



Carine MONTJOUVENT

Associée

